

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil municipal  
Herriko Kontseiluaren  
Delibero Erregistroaren Agiria

SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2018

OBJET / GAIA

**Construction d'un  
bâtiment  
périscolaire en  
remplacement d'un  
préfabriqué à l'école  
du Bas Cambo :  
avenant**

-----  
**DATE DE CONVOCATION :**  
**DEIALDIAREN DATA :**  
19 novembre 2018  
-----

Nombre de conseillers en  
Exercice / ordezkarien kopuru  
orokorra : 29

Nombre de présents /  
hor zirenak: 25

Nombre de votants /  
bozkatu dutenak : 29

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame **Bernadette JOUGLEUX**, maire.

Etaient présents / Hor zirenak : Mme Bernadette Jougleux, Maire, M. Christian Devèze, Mme Eliane Noblia, M. Frédéric Bardin, Mme Pascale Lespade, M. Didier Irastorza, Mme Eliane Aizpuru, M. Henri Saint Jean, Mme Anne-Marie Pontacq, adjoints, M. Vincent Bru, M. Vincent Goytino, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Patrice Dor, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Argitxu Hirigoyen, M. Jean-Noël Magis, M. Peio Etchelecu, M. Roger Barbier, Mme Carmen Gonzalez, M. Pascal Bourguet, Mme Véronique Larronde, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaia Beyrie, conseillers municipaux.

Absents ou excusés / Barkatuak : Mme Yolande Huguenard, Mme Corinne Othateguy, Mme Maryannick Hirigoyen, M. Camille Jenvrin, conseillers municipaux.

Procuration / Ahalordea : Mme Yolande Huguenard à Mme Christiane Hargain-Despéries, Mme Corinne Othateguy à Mme Eliane Noblia, Mme Maryannick Hirigoyen à Mme Carmen Gonzalez, M. Camille Jenvrin à Mme Bernadette Jougleux.

Secrétaire / Idazkaria : **A l'unanimité** des membres présents, Mme Argitxu Hirigoyen est désignée secrétaire de séance.

Par délibération en date du 4 juin 2018, le Conseil municipal a validé la désignation des entreprises titulaires du marché de travaux pour la construction d'un bâtiment scolaire en remplacement d'un bâtiment préfabriqué à l'école publique du Bas-Cambo.

La nouvelle construction, parfaitement intégrée au site et au bâtiment principal de l'école, devait être implantée en lieu et place du préfabriqué existant, sur une superficie d'environ 100 m<sup>2</sup>, pouvant accueillir une salle polyvalente de classe et motricité) ainsi qu'un local rangement et un petit hall avec des sanitaires séparatifs (filles/garçons). Cette structure est directement reliée au préau pour lequel la reprise de la toiture en plaques fibrociment était programmée.

Les travaux ont commencé en juillet 2018. Au cours de la phase de démolition du préfabriqué, deux édifices existants situés derrière ledit bâtiment ont été démolis. De plus, il a été constaté des infiltrations importantes dans le muret de soutènement côté Est situé derrière le bâtiment en fond du préau.

Afin de renforcer l'accessibilité de cet établissement public et d'augmenter la superficie de l'espace de la cour pour les élèves, le maître d'œuvre a proposé de modifier l'emplacement de la nouvelle construction en la reculant vers le mur de soutènement qui sera assaini et par l'abattage et le dessouchage de deux chênes (la mise à niveau du terrain) et en réorganisant le préau actuel (celui-ci étant composé de deux niveaux d'altitude).

Le projet du nouveau préau, en un seul volume de plain-pied, donnant sur les locaux adjacents sans seuil, ni ressaut permettant ainsi le raccord avec le niveau au portail d'entrée, tient compte des dispositions précitées. Le préau sera également couvert par une toiture venant en continuité avec la toiture de la nouvelle construction et raccordée au bâtiment principal existant de l'école. A cet effet, un permis de construire modificatif a été déposé le 3 août 2018, en sachant que cette amélioration n'influe pas sur les règles thermiques, parasismiques et de sécurité.

Cette modification appelle à l'adaptation technique et financière pour le lot n° 2 - Gros œuvre, signé avec la Société USTABAT pour un montant initial de 85 000 € HT. En effet, afin de reculer l'emplacement du bâtiment, il faut pallier les infiltrations des eaux pluviales provenant de la voie publique située en surplomb. Aussi, il convient de bâtir un muret de soutènement en effectuant au préalable des travaux de drainage en pied de mur, d'imperméabilisation des parois enterrées ainsi qu'un remblaiement en terre.

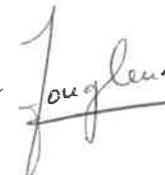
Ces prestations impliquent des ajustements sur les travaux à réaliser induisant des moins-values et des plus-values sur le marché initial. Le montant complémentaire de ces prestations est de 10 617,50 € HT ce qui porte le montant total du marché pour le lot n° 2, à 95 617,50 € HT.

Conformément à la réglementation en vigueur en matière de la commande publique autorisant la modification d'un marché public de travaux lorsque les travaux supplémentaires (quel qu'en soit leur montant) sont devenus nécessaires dès lors qu'un changement de titulaire est impossible pour des raisons techniques tenant notamment à des exigences de compatibilité avec les prestations exécutées dans le cadre du marché initial, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve les modifications apportées au lot n° 2 – Gros-œuvre,
- Autorise Madame le Maire à signer l'avenant au marché du lot n° 2 : Gros œuvre, avec la société USTABAT, titulaire dans ce programme de travaux pour un montant de 10 617,50 € HT,
- Habilité Madame le Maire à engager toute démarche dans ce sens, ainsi qu'à signer toute pièce s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :

 B. 

**Bernadette JOUGLEUX**  
Maire de Cambo-les-Bains  
Kanboko Auzapeza



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 27/11/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 27/11/2018